



BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2020 / 2021

SOMMAIRE DU BIR N°30 DU 25 MAI 2021

SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	2
COMPOSITION DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉMETTRE UN AVIS SUR LE RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LES CORPS SUSVISÉS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021/2022 ...	2
DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS	3
CAPA COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES PROFESSEURS CERTIFIÉS ET ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT	3
DIRECTION DES ENSEIGNANTS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS	5
LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DE PROFESSEUR DE CHAIRES SUPÉRIEURES DES MAÎTRES CONTRACTUELS ET AGRÉGÉS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ - ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022	5
TABLEAUX D'AVANCEMENT POUR L'ACCÈS AUX ÉCHELLES DE RÉMUNÉRATION HORS-CLASSE DES PROFESSEURS AGRÉGÉS, DES PROFESSEURS CERTIFIÉS, DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL DES MAÎTRES CONTRACTUELS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT - ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022	6
DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE	7
RECRUTEMENT D'UN-E DIRECTEUR-TRICE OPÉRATIONNEL-LE, ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022	7
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1	9
EMPLOI À POURVOIR À L'INSPE (INSTITUT SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION) / UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD - LYON 1 - RECRUTEMENT DE FORMATEURS.RICES A TEMPS PARTAGÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022.....	9

SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

COMPOSITION DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉMETTRE UN AVIS SUR LE RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LES CORPS SUSVISÉS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021/2022

BIR n° 30 du 25 mai 2021

Réf. : DRH - PAM

Arrêtés de composition en annexe (2 documents)

DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

CAPA COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES PROFESSEURS CERTIFIÉS ET ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT

BIR n° 30 du 25 mai 2021

Réf : DIPE n° 21-032

L'article 1 de l'arrêté rectoral DIPE n° 2021-019 du 2 avril 2021 est modifié comme suit par l'arrêté rectoral DIPE n° 2021-030 du 10 mai 2021. Sont désignés comme membres de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des **professeurs certifiés et adjoints d'enseignements** :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

a) Membres titulaires

- M. Olivier Dugrip, recteur de l'académie de Lyon, président,
- M. Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie de Lyon,
- M. Philippe Carrière, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône,
- M. Dominique Poggioli, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire,
- Mme Marilyne Remer, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain,
- M. Alban Heinrich, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,
- Mme Anne Laigle, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale,
- M. Vincent Camet, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,
- M. Michel Figuet, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,
- Mme Véronique Julien, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale,
- Mme Marie-Antoinette Bertrand, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale,
- M. Etienne Maurau, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, doyen des IA-IPR,
- M. Noël Morel, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,
- Mme Dominique Terry, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale,
- M. Bruno Bigi, proviseur, lycée la Martinière Monplaisir, Lyon 8^{ème}
- M. Marc Lextreyt, proviseur, lycée Jean-Paul Sartre, Bron
- Mme Anne-Marie Brugeas, proviseure, lycée Ampère, Lyon 2^{ème}
- M. Eric Dupraz, proviseur, lycée René Descartes, Saint-Genis-Laval,
- M. Eric Esvan, principal. collège les Iris, Villeurbanne,

b) Membres suppléants

- Mme Stéphanie De Saint Jean, adjointe au secrétaire général de l'académie de Lyon, DRH,
- Mme Carla Afonso, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale,
- Mme Sylvie Chabrol, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale,
- Mme Christine Alt, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale
- M. David Lafarge, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,
- Mme Véronique Monmaron, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale,
- M. Didier Rauch, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,
- Mme Odile Straub, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale,
- M. Vincent Tuleu, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,
- M. Olivier Coutarel, proviseur, lycée Antoine de Saint-Exupéry, Lyon 4^{ème},
- Mme Sylvie Cussac, principale, collège Léon Comas, Villars-les-Dombes,
- Mme Dominique Fazeli, proviseure, lycée Edouard Branly, Lyon 5^{ème}
- Mme Nora Frahi, principale, collège Jean Monnet, Lyon 2^{ème},
- M. Pierre Ronchail, proviseur, lycée, Lycée GT Lyon 7^{ème},
- M. Simon Valette, proviseur, lycée du Bugey, Belley
- Mme Isabelle Lacroix, directrice des personnels enseignants,
- Mme Cathy Oliver Chauvière, cheffe de bureau, direction des personnels enseignants,
- Mme Fabienne Guichon, adjointe à la directrice des personnels enseignants,
- M. Luc Pelissier, chef de bureau, direction des personnels enseignants.

REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
CLASSE EXCEPTIONNELLE	
M. Hervé Dussert (SNES-SNESup FSU) Collège Marcel Pagnol – Pierre-Bénite (69)	M. Yves Pichon (SNES-SNESup FSU) Collège Jean Dasté - Saint-Etienne (42)

HORS CLASSE	
Mme Malika Ait-Ouaret (SNES-SNESup FSU) SEP Lycée Louis Armand – Villefranche-sur-Saône (69)	Mme Catherine By (SNES-SNESup FSU) Lycée Jean Puy – Roanne (42)
M. Didier Merle (SNES-SNESup FSU) Lycée Albert Camus - Rillieux-la-Pape (69)	Mme Hélène Lacombe (SNES-SNESup FSU) Lycée Marcel Sembat – Vénissieux (69)
Mme Marie-Laure Rebière (SNES-SNESup FSU) Collège Jacques Prévert – Saint-Symphorien-d'Ozon (69)	Mme Laurence Thoumine (SNES-SNESup FSU) Centre MGEN de Chanay – Chanay (01)
M. Philippe Mallet (SNES-SNESup FSU) Lycée Joseph-Marie Carriat – Bourg-en-Bresse (01)	Mme Marie-Rita Barthelemy (SNES-SNESup FSU) Lycée Honoré d'Urfé – Saint-Etienne (42)
Mme Véronique Moriset (SNALC) Lycée Ampère – Lyon 2 ^{ème} (69)	M. Olivier Gay (SNALC) Collège Louis Aragon - Mably (42)
CLASSE NORMALE	
Mme Ludivine Rosset (SNES-SNESup FSU) Lycée Charlie Chaplin - Décines-Charpieu (69)	Mme Virginie Pays (SNES-SNESup FSU) Collège Jean-Claude Ruet – Villié-Morgon (69)
M. François Jandaud (SNES-SNESup FSU) Collège Jean Perrin – Lyon 9 ^{ème} (69)	Mme Céline Portejoie (SNES-SNESup FSU) Lycée Saint-Just – Lyon 5 ^e (69)
Mme Estelle Tomasini (SNES-SNESup FSU) Lycée Honoré d'Urfé - Saint-Etienne (42)	Mme Emilie Respingue (SNES-SNESup FSU) Collège Raoul Dufy – Lyon 3 ^{ème} (69)
Mme Sandrine Pasini (SNES-SNESup FSU) Collège Paul Claudel - Lagnieu (01)	Mme Nathalie Proriot (SNES-SNESup FSU) Université de St Etienne – Saint-Etienne (42)
Mme Aline Drouot (SNES-SNESup FSU) Lycée René Cassin – Tarare (69)	M. Amiel Gerin (SNES-SNESup FSU) Collège les Iris – Villeurbanne (69)
Mme Nadège Pagliaroli (SNES-SNESup FSU) Collège Frédéric Mistral – Feyzin (69)	Mme Maud Arnoux (SNES-SNESup FSU) Lycée Auguste et Louis Lumière – Lyon 8 ^{ème} (69)
M. Romain Allard (SNES-SNESup FSU) Lycée Honoré d'Urfé – Saint-Etienne (42)	Mme Laure Tomczyk (SNES-SNESup FSU) Collège Daisy Georges Martin – Irigny (69)
M. Christophe Paterna (SNALC) Lycée Carnot - Roanne (42)	M. Laurent Freynet (SNALC) Collège Jean Jaurès – Villeurbanne (69)
Mme Muriel Cairon (FNEC FP FO) Lycée Colbert – Lyon 8 ^{ème} (69)	Mme Sandrine Lavanant (FNEC FP FO) Collège les Servièzes – Meyzieu (69)
Mme Quélen Auduc (SUD éducation) Collège Jean Renoir – Neuville-sur-Saône (69)	M. Romain Lapierre (SUD éducation) Collège Morice Leroux – Villeurbanne (69)
M. Frédéric Ammar-Khodja (SGEN-CFDT) Collège du Val d'Ardières – Beaujeu (69)	Mme Delphine Kirrchoffer (SGEN-CFDT) Collège Vitoire Daubié – Bour-en-Bresse (01)
M. Jonathan Galou (SE-UNSA SN2D-Unsa) Collège Simone Lagrange – Villeurbanne (69)	Mme Léa Postil (SE-UNSA SN2D-Unsa) Collège Henri Barbusse – Vaux-en-Velin (69)
Mme Anne-Claire Gautheron (CGT Educ'action) Collège Morice Leroux – Villeurbanne (69)	M. Vincent Nodin (CGT Educ'action) Collège du Pilat – Bourg Argental (42)

DIRECTION DES ENSEIGNANTS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DE PROFESSEUR DE CHAIRES SUPÉRIEURES DES MAÎTRES CONTRACTUELS ET AGRÉÉS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ - ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

BIR n° 30 du 25 mai 2021

Réf : DEEP

- **Note de service DAF-D1 du 16-04-2021.**

La note de service DAF-D1 n°2020-060 du 14 mai 2020 est abrogée.

I - Conditions requises

Les maîtres concernés doivent être **en fonction au 1^{er} septembre 2021** ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité des agents titulaires de l'État (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, congé de maternité, de paternité ou pour adoption, congé de formation professionnelle, congé de solidarité familiale, congé de présence parentale, etc.).

Les candidats doivent en outre :

- bénéficier de l'échelle de rémunération de **professeur agrégé hors classe** ou **avoir atteint au moins le 6^{ème} échelon de l'échelle de rémunération de professeur agrégé de classe normale au 1^{er} septembre 2021.**
- avoir assuré, pendant deux années scolaires, au moins **5 heures** hebdomadaires d'enseignement dans une Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE).

II - Constitution et dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent impérativement être accompagnés des pièces suivantes :

- L'imprimé joint en **annexe 1**,
- L'imprimé joint en **annexe 2**, seul l'avis de l'inspecteur compétent est requis lorsque l'enseignant exerce des fonctions de chef d'établissement,
- Une photocopie de l'arrêté de promotion du **dernier échelon acquis**,
- Une **attestation d'enseignement à hauteur de 5h minimum en CPGE pendant au moins 2 ans.**

Les dossiers de candidature doivent être adressés par mail (deep-actescollectifs@ac-lyon.fr) ou par courrier **au rectorat de l'académie de Lyon par la voie hiérarchique** – DEEP (Actes Collectifs) accompagnés de l'accusé de réception joint en annexe 3 **au plus tard le vendredi 04 juin 2021 inclus**, cachet de la poste faisant foi.

**TOUT DOSSIER HORS DÉLAIS ET/OU INCOMPLET
NE SERA PAS TRAITÉ ET SERA RENVOYÉ A L'ÉTABLISSEMENT**

La candidature complète ne sera traitée que si celle-ci parvient à la DEEP avant le 04 juin 2021

TABLEAUX D'AVANCEMENT POUR L'ACCÈS AUX ÉCHELLES DE RÉMUNÉRATION HORS-CLASSE DES PROFESSEURS AGRÉGÉS, DES PROFESSEURS CERTIFIÉS, DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL DES MAÎTRES CONTRACTUELS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT - ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

BIR n° 30 du 25 mai 2021
Réf : DEEP

- **Note de service DAF-D1 du 16-04-2021.**

La note de service DAF-D1 n°2020-060 du 14 mai 2020 est abrogée.

I – CONDITIONS REQUISES

Peuvent accéder à la hors-classe de leur corps les agents comptant au 31 août 2021 au moins deux ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon de classe normale, y compris ceux qui sont stagiaires dans d'autres corps.

Les agents doivent être en activité au 31 août 2021. Les enseignants en congé parental, ou en disponibilité pour élever un enfant à la date d'observation sont promouvables.

II – ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Pour la campagne 2021, l'appréciation de la valeur professionnelle correspond à :

- l'appréciation finale du troisième rendez-vous de carrière pour les agents ayant bénéficié de ce rendez-vous de carrière,
- l'appréciation attribuée dans le cadre des précédentes campagnes d'accès au grade de la hors-classe,
- l'appréciation portée dans le cadre de la présente campagne pour les agents ne disposant d'aucune des appréciations précitées.

L'appréciation est conservée pour les campagnes de promotion à la hors-classe ultérieures si l'agent n'est pas promu au titre de la présente campagne.

III – CRITÈRES DE CLASSEMENT

Les propositions d'inscription au tableau d'avancement à la hors-classe se fondent sur les critères suivants :

- l'ancienneté de l'agent dans la plage d'appel,
- l'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent.

Ces critères de valorisation retenus figurent en annexe 1, ils correspondent au point I.4 de la note de service DAF-D1 citée en référence.

IV – CALENDRIER

Ouverture de la campagne aux enseignants (Enrichissement CV I-professionnel)	Du 25 mai au 01 juin 2021
Saisie des avis par les chefs d'établissement et les corps d'inspection	Du 02 juin au 09 juin 2021
Consultation des avis sur I-professionnel par l'enseignant	16 juin 2021

DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE

RECRUTEMENT D'UN-E DIRECTEUR-TRICE OPÉRATIONNEL-LE, ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

BIR n°30 du 25 mai 2021
Réf : DRAFPIC

Le contexte :

L'activité d'apprentissage des secteurs de l'hôtellerie-restauration et de l'alimentation dans le service public d'éducation étaient historiquement portés par le seul CFA public François Rabelais à Dardilly.

Compte tenu de la réforme de la formation professionnelle engagée depuis la loi du 5 septembre 2018 d'une part, de la spécificité et de l'importance de cette activité à Dardilly dans la 1^{ère} région gastronomique de France d'autre part, le recteur de région académique a décidé de créer un GRETA-CFA « Hôtellerie-Restauration-Alimentation » dont l'établissement support sera le lycée François Rabelais de Dardilly à compter du 1^{er} septembre 2021. Ce GRETA-CFA prendra en charge dans un premier temps l'offre de formation professionnelle dispensée à Rabelais, et étendra à terme sa mission sur le département du Rhône en intégrant l'activité de ces secteurs professionnels actuellement dispensée aux lycées Hélène Boucher de Vénissieux et Aiguerande de Belleville-en-Beaujolais.

Si la création administrative de ce GRETA-CFA est en cours, sa structuration interne reste à finaliser en prenant en compte le fonctionnement opérationnel combiné avec le lycée Rabelais et à adapter en fonction de l'activité et des moyens dégagés. La démarche qualité Eduform engagée sera un levier structurant de cette évolution.

Missions :

Dans le respect des orientations régionales et académiques, sous l'autorité hiérarchique du Délégué Régional Académique (DRAFPIC) et sous l'autorité fonctionnelle du Président du GRETA-CFA, vous assurez le développement et la gestion du GRETA-CFA « Hôtellerie-Restauration-Alimentation ».

Vous intervenez principalement sur trois axes :

Politique et stratégie du GRETA-CFA

Vous mettez en œuvre et pilotez la stratégie du GRETA-CFA, en lien avec les orientations régionales et académiques ainsi que les besoins du territoire.

En collaboration avec l'agent comptable, vous construisez et suivez le budget. Vous proposez et pilotez la mise en œuvre de la stratégie financière pluriannuelle.

Développement de l'activité

Interlocuteur-trice privilégié-e des partenaires institutionnels et économiques, vous définissez, pilotez et assurez la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie commerciale et la politique de communication.

Au fait des évolutions de la formation professionnelle, vous coordonnez, avec l'appui des équipes de direction et d'encadrement (provisors, adjoints-gestionnaires, DDFPT) la mise en œuvre opérationnelle et la dynamique d'adaptation de l'offre de formation, en veillant à sa conformité avec les exigences réglementaires (tant au niveau des examens que du droit du travail ou de la qualité).

Véritable manager, vous encadrez et fédérez l'ensemble des collaborateurs liés à la production pédagogique.

Gestion des services communs

En lien avec l'équipe de direction de l'établissement support, vous animez et coordonnez les services communs (qualité, financier, RH, système d'information, commercial et communication, secrétariat de direction, maintenance)

Votre profil :

Vous êtes :

- Personnel titulaire ou contractuel de la fonction publique de catégorie A
- Non titulaire ou n'appartenant pas au secteur public : vous justifiez a minima d'un diplôme ou titre homologué de niveau 6 (bac +3) et avez également une expérience dans le domaine de la formation professionnelle.

Vous justifiez d'une expérience solide et réussie sur un poste similaire.

La connaissance du système éducatif et de l'environnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage est nécessaire.

Votre leadership, votre pragmatisme, votre aisance relationnelle et votre esprit d'innovation sont les atouts qui vous permettront de réussir dans cette mission.

H/F de concertation et de communication, vous bénéficiez de compétences avérées en matière de :

- gestion de projet,
- gestion financière,
- gestion des ressources humaines,
- action commerciale
- de management d'équipes et de services.

Vous exercez vos fonctions sur la base d'une lettre de mission d'une durée de 3 ans renouvelable signée par le Recteur. Vous êtes nommé-e sur proposition du président de l'assemblée générale et du chef d'établissement support et après accord du DRAFPIC.

Merci d'envoyer votre candidature avant le 11 juin 2021 à dafpic.grh@ac-lyon.fr

Les entretiens de recrutement auront lieu le mardi 22 juin après-midi.

Poste vacant à compter de 1^{er} septembre 2021

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1

EMPLOI À POURVOIR À L'INSPE (INSTITUT SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION) / UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD - LYON 1 - RECRUTEMENT DE FORMATEURS.RICES A TEMPS PARTAGÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PUBLICS :

L'Institut Supérieur du Professorat et de l'Éducation – Université Claude Bernard Lyon 1 recrute pour l'année 2021-2022 des formateurs.rices du 2^d degré en service partagé.

PROFIL :

Cf. fiches de poste en annexe

POSTES A POURVOIR :

- 1 temps partagés en Anglais (192 HTD) : site du Rhône orienté 1^{er} et 2^d degré – CODE AR1 ;
- 2 temps partagés en Anglais (192 HTD) : site du Rhône orientés 2^d degré – CODE AR2 ;
- 1 temps partagé en Anglais (192 HTD) : site de l'Ain orienté 1^{er} degré – CODE AA1 ;
- 1 temps partagé en BGB-BSE (192 HTD) : site du Rhône – CODE BR1 ;
- 1 temps partagé en Lettres (192 HTD) : pour le site du Rhône – CODE LR1 ;
- 1 temps partagé en Lettres (192 HTD) : pour le site du Rhône – CODE LR2 ;
- 1 temps partagé en Lettres (192 HTD) : pour le site de la Loire – CODE LL1 ;
- 3 temps partagés en Mathématiques (192 HTD) : site du Rhône – CODE MR1 ;
- 1 temps partagé en Numérique (192 HTD) : site du Rhône ET site de l'Ain – CODE NRA1 ;
- 1 temps partagé en Sciences Industrielles (192 HTD) : site du Rhône – CODE SR1 ;

DÉPÔT DES CANDIDATURES :

Le dossier de candidature constitué :

- D'une fiche de candidature en annexe complétée **avec l'avis de l'IA/IPR**
- D'un curriculum vitae détaillé
- D'une lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Directeur de l'Inspé

doit parvenir **au plus tard le jeudi 10 juin 2021** par voie électronique à l'adresse suivante : inspe-candidatures@univ-lyon1.fr